



MME PEGARD, L'HEURE EST AUX ACTES !

A quelques jours de l'ouverture des festivals d'été, la ministre de la Culture, Mme Catherine Pégard, s'est soudainement rappelée à notre bon souvenir. Une « concertation » a été montée dans la précipitation ce mois-ci pour recevoir les organisations syndicales et patronales de nos secteurs afin d'évoquer plusieurs sujets : FONPEPS, Pass Culture, coupes budgétaires, liberté de création, etc.

A ce stade, le ministère de la Culture ne met aucune proposition concrète sur la table pour répondre à la crise. Depuis plus de deux ans, les budgets alloués à la Culture se dégradent de manière continue. Cette réalité n'est pas différente avec cette ministre puisque nous avons eu à déplorer des baisses sensibles de crédits alloués à la Culture – notamment les programmes Création et Transmission des savoirs - dans le cadre de la dernière loi de finances et des décrets d'annulation de crédits de janvier et de juin !

S'agissant du Fonpeps, fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, la situation est critique. Nous attendons depuis plus de 6 mois que la plateforme de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) actualise son système d'information suite à la parution du dernier décret. Nous attendons aussi de connaître précisément la circulaire d'interprétation du dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petites jauges. Compte tenu de ces incertitudes, bon nombre de structures ont minimisé leurs programmations n'ayant pas les moyens de faire un budget prévisionnel. Au final, ce sont les professionnel·les, artistes et technicien·nes qui continuent de payer cette situation inacceptable !

Si la ministre semble encline à rouvrir les discussions sur le dernier décret Fonpeps et les critères de l'APAJ, ce sera à budget constant, c'est à dire dans le cadre d'une enveloppe contrainte et largement insuffisante pour accompagner la profession. Nous nous engageons donc dans cette discussion sans illusion quant aux raisons qui poussent la ministre à ouvrir cette « concertation » de dernière minute la veille des festivals.

Nous y porterons des exigences et attendons de la ministre des actes.

Concernant le Fonpeps et son dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique dans des salles de petites jauges (APAJ), nous demandons à revenir aux critères de 2018 de l'APAJ qui favorisaient des spectacles avec plus de trois artistes sur les plateaux et qui bénéficiaient aux petites et moyennes structures pour des salles de moins de 300 places uniquement.

Nous attendons de la part du gouvernement et de la ministre de la Culture, un moratoire immédiat pour stopper toutes les coupes budgétaires qui ont pour conséquence d'asphyxier les politiques publiques dans la Culture.

La liberté de Création doit être aussi respectée au plus haut niveau de l'Etat. Les préfetures doivent cesser d'annuler des spectacles, comme ce fut le cas à Lyon et ces derniers jours à Paris avec l'annulation arbitraire du concert organisé par la France insoumise. La CGT Spectacle appelle le ministère de l'Intérieur à faire respecter au sein des préfetures la loi qui garantit la liberté de Création, à prendre toutes ses responsabilités et effectuer par ailleurs un contrôle de légalité rigoureux contre chaque décision de censure et de déprogrammations des municipalités, notamment celles d'extrême-droite, qui se multiplient de manière inquiétantes ces derniers mois.

Pour que la voix de nos professions soit entendue, que la Culture ne soit pas effacée des enjeux de l'élection présidentielle, la profession doit se mobiliser dès cet été.

Nos métiers sont en danger ! Défendons-les !

Paris, le 19/06/2026